

Expérimentation du Projet Pédagogique Individualisé (PPI) 2008-2009 dans le cadre du Dispositif de Scolarisation (DISSCO) à la cité scolaire Erckmann-Chatrian (Phalsbourg)

Contexte

Depuis 2001, la cité scolaire Erckmann-Chatrian est engagée dans un projet ambitieux, celui de permettre à des élèves atteints de troubles du comportement (principalement liés à des troubles du comportement alimentaire) de suivre une scolarité en milieu ordinaire tenant compte de leurs besoins spécifiques.

A la rentrée 2009, une quinzaine d'élèves présentant ce type de troubles seront inscrits dans l'établissement et seront suivis au centre médical Mathilde Salomon à Phalsbourg. C'est donc un véritable partenariat entre l'Education Nationale et les secteurs de la Santé qui va être mis en place.

L'année scolaire 2008/2009 a été une « année-test » pour le Dispositif de Scolarisation, qui est le dispositif mis en place afin de prendre en compte les besoins spécifiques de ces élèves dans leur scolarité.

Concrètement, depuis 3 ans, la cité scolaire donne des cours en face-à-face pédagogique à ces élèves en plus des cours en classe pleine, mais la nouveauté de l'année 2008/2009 a été la mise en place d'une structure officielle pilotée par l'inspection académique (représentée par M. J.M. Louis, inspecteur de l'Education nationale à l'Inspection académique de la Moselle, chargé des questions d'adaptation et de scolarisation des élèves handicapés).

De juillet 2008 à décembre 2008, le groupe de pilotage a mis au point un certain nombre d'outils pédagogiques pour faire face à ce nouveau défi, mais a aussi mis en place une organisation du rôle des acteurs, des moyens, et des modalités à la fois pédagogiques et administratives.

A partir du mois de décembre 2008, ce nouvel organigramme a été testé à travers le parcours de deux élèves à besoins spécifiques, ce qui nous a permis d'avoir un retour sur nos pratiques pédagogiques et sur la pertinence des outils mis en place. Nous nous sommes rendus compte que le rouage central est le PPI (Projet Pédagogique Individualisé).

Pour cette année de test, seulement deux lycéens ont fait partie du dispositif. Ils étaient tous deux inscrits en seconde générale, dont l'un, l'élève M., avec une option SMS. Ce faible effectif nous a permis d'évaluer la pertinence de nos outils et de notre

organisation. Ces deux élèves, par ailleurs très différents, souffrent de troubles du comportement :

- l'élève M., comme on peut le voir dans le PPI figurant en annexe, est un élève brillant mais peu adapté au milieu scolaire ordinaire ; il peut parfois manifester un comportement agressif, vis-à-vis des enseignants mais aussi de ses camarades de classe. Par certains aspects, il manifeste des signes de précocité intellectuelle. Il a de plus un rapport complexe à l'écrit : son expression écrite est excellente, mais très lente, par excès de perfectionnisme. Son intérêt et son travail fluctuent énormément selon le moment et selon la matière.
- L'élève E. présente un profil tout à fait différent : il souffre d'importants troubles obsessionnels du comportement. Il est soumis à une forte médication, qui entraîne une apathie variable mais toujours importante. Il peut être brillant, mais a souvent tendance à s'enfermer dans des schémas de pensée abscons. En revanche, il manifeste la plupart du temps une louable bonne volonté.

Les PPI de ces deux élèves peuvent être consultés en **annexe**.

Présentation

- Le Projet Pédagogique Individualisé est un document destiné à être utilisé par l'ensemble de l'équipe éducative cotoyant ces élèves à besoins spécifiques. Il se décline en deux versions :

- un exemplaire informatisé, accessible à tous les membres de l'équipe via un dossier partagé ;
- un exemplaire papier, pouvant être distribué et diffusé selon les besoins aux membres de l'équipe éducative.

- Le PPI que nous utilisons comporte les sept rubriques suivantes :

1. **Problématique scolaire générale** : il s'agit de décrire, en quelques mots, l'élève et ses difficultés d'ordre à la fois scolaire et comportemental.
2. **Bilan synthétique initial** : cette rubrique a pour but de relater le bilan des évaluations initiales et de la lecture du dossier scolaire.
3. **Objectifs** : cette rubrique se décline dans un tableau à double entrée, contenant d'une part les objectifs purement scolaires, et d'autre part les objectifs liés au comportement. Tous ces objectifs sont fixés dans la rubrique à la fois à court, moyen et long terme.
4. **Modalités** : cette rubrique doit fixer l'emploi du temps scolaire et ses aménagements spécifiques en vue de la réalisation des objectifs fixés dans la rubrique 3 : temps complet ou partiel dans les différentes matières, cours de soutien en groupe ou en face-à-face pédagogique, cours à domicile (dans le cadre du SAPAD), modalités de rattrapage des cours en cas de temps partiel, modalités d'évaluations particulières le cas échéant, etc.
5. **Recommandations générales à l'équipe pédagogique** : cette rubrique est essentielle, car elle permet d'éviter des accrochages ou des erreurs pouvant

avoir lieu en classe complète avec des enseignants qui ne participent pas directement au dispositif.

6. **Suivi du PPI** : dans cette rubrique apparaissent toutes les dates des différentes rencontres avec l'équipe médicale, avec la famille, avec l'équipe pédagogique, voire l'équipe administrative.
7. **Evaluation du PPI** : cette rubrique a pour but de mesurer à la fois les progrès ou les reculs de l'élève, et donc de modifier en conséquence le PPI.

Utilisation

Le PPI a été utilisé comme un document d'accompagnement tout au long de l'année. C'est un document interne, qui est strictement à l'usage des équipes pédagogiques et éducatives. Il n'est pas communiqué à l'équipe médicale qui a en charge l'élève concerné. En revanche, l'équipe médicale peut être consultée sur la pertinence de tel ou tel objectif ou disposition.

Son but premier est donc d'être un outil d'information pour les équipes éducatives et pédagogiques, concernant à la fois l'état de l'élève, sa progression mais aussi et surtout les buts qui lui sont fixés. Il est modifiable à tout moment, en fonction des progrès ou reculs de l'élève, ou de son évolution sur le plan médical.

Il est rédigé, et modifié en cours d'année, par le responsable pédagogique (en l'occurrence M. Christian Pennec, professeur d'histoire-géographie) sur la base d'évaluations initiales ayant eu lieu à la cité scolaire durant la première semaine de l'intégration de l'élève, mais aussi sur la base d'une rencontre avec les responsables médicaux, et de la lecture du dossier scolaire.

Le PPI rend compte de la progression, des difficultés de l'élève, si besoin est au jour le jour, ou du moins chaque semaine. Il peut être réécrit en cours d'année, comme cela a été le cas avec l'élève E., ou seulement être sujet à des modifications, comme avec l'élève M. Comme on l'a vu, le PPI contient une rubrique « suivi du PPI », dans laquelle apparaissent toutes les dates des différentes rencontres avec l'équipe médicale, avec la famille, avec l'équipe pédagogique, voire l'équipe administrative. L'intérêt est que n'importe quel membre de l'équipe éducative ou pédagogique peut en quelques minutes se faire une idée précise à la fois de l'élève, de ses difficultés, de ses progrès, et ce à tout moment de l'année. Le PPI permet aussi de rassurer des enseignants moins impliqués dans le dispositif, et qui pourraient avoir des réticences face à ce type d'élèves.

Le premier destinataire est bien sûr le professeur principal, qui lui-même est chargé de répercuter les informations du PPI aux autres professeurs. Ceux-ci peuvent à tout moment consulter le PPI « en ligne », dans un dossier partagé du réseau informatique de la cité scolaire.

Enfin et surtout, le PPI est un outil central dans la construction d'une orientation centrée sur l'élève. Avec ce type d'élèves, l'orientation doit être au cœur de la pédagogie pour donner du sens à tous les dispositifs mis en place.

Bilan et résultats

1. Il y a eu, pour les deux élèves, deux évolutions différentes :

- pour l'élève M., le PPI a simplement été modifié de manière à suivre au plus près les fluctuations scolaires et comportementales.
- En revanche, pour l'élève E., le PPI a dû être complètement refondu, car ses objectifs ne correspondaient plus à l'état de l'élève et à ses projets.

Au terme de l'année, les deux élèves ont été réorientés : l'élève M., inscrit en seconde à option SMS, et qui avait donc pour projet un cycle terminal en section ST2S, rejoindra à la rentrée 2009 une première Littéraire (avec un emploi du temps aménagé) : en effet, la section ST2S constituait en fait pour lui une orientation par défaut, et la section littéraire correspond davantage à la fois à ses capacités et à ses centres d'intérêt. Un redoublement de la classe de seconde a été décidé pour l'élève E., de manière à ce qu'il puisse se renforcer dans les matières linguistiques et littéraires, en prévision d'une future première littéraire. En effet, ses nombreuses périodes de décrochage, ajoutées au fait qu'il n'a rejoint la cité scolaire qu'au 1er janvier 2009, font que son niveau est encore trop fragile pour aborder sereinement un cycle terminal.

Les nombreuses évaluations spécifiques qui ont jalonné l'année scolaire pour ces deux élèves nous ont permis de faire des réajustements en fonction de leur état et de leur progression. Ces ajustements ont été réalisés en concertation avec leurs familles.

2. Le PPI s'est révélé être un outil facilitant considérablement la communication entre les acteurs du dispositif et toutes les autres personnes concernées par la réussite de l'élève :

- en premier lieu, avec les familles des élèves : le PPI a permis une communication plus complète et plus précise, en particulier lors des entretiens que les acteurs du dispositif ont eu avec elles (que ce soit ou non en présence de l'élève).
- En deuxième lieu, avec l'équipe pédagogique de la classe concernée, ce qui a été d'autant plus important avec l'élève E., qui ne faisait pas partie des classes des professeurs acteurs du dispositif.
- Ensuite, avec l'équipe administrative, avec laquelle les temps de concertation étaient grandement facilités par la présence du PPI et de ses nombreuses modifications.
- Enfin, avec l'équipe de vie scolaire : à tout moment, le PPI a permis de la tenir informée des problématiques de l'élève et de ses évolutions.

Le PPI a permis de moduler les besoins pédagogiques spécifiques de ces deux élèves tout au long de l'année : tantôt en renforçant l'intégration en classe complète, tantôt en soulageant l'emploi du temps de certaines heures de classe pleine au profit de cours plus individualisés, ou en petits groupes (par exemple par l'intégration de l'élève dans un groupe de soutien concernant aussi des élèves ne faisant pas partie du dispositif).

Perspectives

Ce bilan nous a amené à considérer que le PPI serait au cœur du Dispositif de Scolarisation au cours de l'année scolaire 2009/2010. En effet, c'est un outil parfaitement adapté aux objectifs du DISSCO, et notamment à un enseignement véritablement individualisé et modulé tout au long de l'année, serrant au plus près le projet de l'élève.

Christian PENNEC, professeur d'histoire-géographie
Sylvestre MEILLASSOUX, professeur de philosophie